

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le 15/09/2025



ID : 007-210700050-20250911-DELIB202543-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2025/43

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 11 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et les onze septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : 04 septembre 2025.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 12

Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Claire BOMBRUN, Philippe BOUNIARD, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Bernard PUEYO, Catherine LEYNON, Denis BERARD, Agnès GUIGON, Carole THOMAS.

Excusé(e)s : Michel PREVOST (pouvoir à Jean Charles GONIEAUX), Sophie ALLEOUD (pouvoir à Carole THOMAS), Simone GUICHARD (pouvoir à Agnès GUIGON)

Absent(e)s :

Madame Carole THOMAS a été élue secrétaire.

Objet : DM3 – BP 2025 – Budget principal – Crédits supplémentaires

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2025/40 du 24 juillet 2025 portant sur le même objet.

Il expose au Conseil qu'une erreur a été commise au niveau de l'imputation des produits de cession. Il convient donc de corriger la délibération n°2025/40.

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le 15/09/2025



ID : 007-210700050-20250911-DELIB202543-DE

Pour mémoire le Maire rappelle au Conseil municipal que l'objet de cette décision modificative est d'ajuster les crédits :

- suite à l'obtention de recettes supplémentaires non prévues au budget,
- pour l'ajustement des dotations après réception de l'état 1259,
- pour des dépenses supplémentaires pour, entre autres, des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants, le remboursement des emprunts ou de charges locatives.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'apporter les modifications suivantes au BP 2025 du budget principal :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
024	024	Produits de cessions d'immobilisations		+ 4 230
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 4 230	
Total			4 230	4 230

SECTION DE FONCTIONNEMENT

70	70878	Remboursement de frais par des Tiers		+ 9 999
74	744	Fonds de Compensation de TVA		+ 5 259
74	74834	Compensation Etat Exonération Taxe Habitation		+ 524
73	73111	Impôts Directs Locaux		+ 1 352
74	748312	Dotation Compensation Réforme Taxe Professionnelle		- 8 330
74	7411	Dotation Forfaitaire		- 3 304
74	741121	Dotation Solidarité Rurale		+ 7 185
Sous Total Recettes				+ 12 685
014	7391112	Reversement Dégrèvement Taxe Habitation Logements Vacants	+ 5 000	
67	673	Titres annulés sur exercice Antérieur	+ 1 500	
66	6611	Intérêts des Emprunts	+ 5 000	
011	6283	Frais de Nettoyage des Locaux	+ 4 000	
011	6156	Maintenance	+ 1 415	
023	023	Virement à la section d'investissement	- 4 230	
Sous Total Dépenses			+ 12 685	

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le 15/09/2025



ID : 007-210700050-20250911-DELIB202543-DE

PRECISE que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2025/40 du 24/07/25.

CHARGE son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 11 septembre 2025.

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 12 septembre 2025

La Secrétaire de séance
Carole THOMAS

Le Maire
Pierre LAULAGNET

